

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 21 FEVRIER 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 43

Nb. de représentés : 7

Nb. d'absents : 3

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un février à 17h08, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 23/1065 :

Convention de partenariat Achats Socialement Responsable entre la ville de Saint-Pierre et la Maison de l'Emploi du Nord de la Réunion

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. SIGISMEAU Béatrice (par Monsieur DIJOUX Stéphano), VALY Nazir (par Monsieur OMARJEE Mohammad), NASSIBOU Guilaine (par Madame AHO NIENNE Sandrine), KHELIF David (par Monsieur NARIA Olivier), BELLON Stéphen (par Monsieur PERIANAYAGOM Albert), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean gaël).

ABSENTS :

MM. ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, SAUTRON François.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 24 février 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 15 février 2023.



Michel FONTAINE

Affaire n°23/1065 : Convention de partenariat Achats Socialement Responsable entre la ville de Saint-Pierre et la Maison de l'Emploi du Nord de la Réunion.

Direction des Ressources

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Ville de Saint Pierre, en tant que facilitateur de la clause d'insertion sociale, applique la clause d'insertion depuis 2009 dans les marchés publics de plus de 90 000€.

Ce dispositif permet à des personnes rencontrant des difficultés socio professionnelles de saisir l'opportunité d'un marché public pour s'engager dans un parcours d'insertion durable, via la mise en situation de travail au sein de l'entreprise.

Le Code de la Commande Publique, dans son article L2111-1, incite à prendre en compte dans la définition d'un marché public, la notion de développement durable, dans ses dimensions économiques, environnementales, sociales et sociétales.

Dans le cadre du développement de la clause sociale sur le territoire, la Maison de l'Emploi du Nord de la Réunion, mandatée par la DEETS, propose aux pouvoirs adjudicateurs de les accompagner gratuitement dans l'utilisation de deux outils de l'Achat Socialement Responsable : les marchés réservés et les clauses de stage.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- DE VALIDER la convention de partenariat Achats Socialement Responsables entre la Ville et la Maison de l'Emploi du Nord.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

